

ASSEMBLÉE NATIONALE2 mai 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 357

présenté par
M. Brard
et les membres du groupe Communistes et Républicains

ARTICLE 7

Dans la première phrase de l'alinéa 13 de cet article, après les mots :

« au développement économique »,

insérer les mots :

« , culturel, scientifique ou social ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.